



Arrêter un contrat en leasing

Par **angytiti**, le **26/04/2010** à **17:50**

Bonjour,rnrnrnJ'ai signé avec une société de standard téléphonique pour une location de matériel et il n'était pas spécifié que c'était en leasing sur leur contrat. De plus, le matériel ne convient pas aux besoins de ma TPE (pas de transfert d'appel, pas de possibilité de modifier moi-même mon répertoire), et je n'en ai plus besoin car je n'ai plus d'associé.rnComment stopper mon contrat?rnDois je me retourner contre la société de location ou de leasing (la BNP) et quels recours puis je avoir?rnnrnMerci,

Par **Nelson**, le **01/05/2010** à **17:36**

Si vous avez un contrat en leasing vous avez certainement du signer un double contrat, cela se fait beaucoup dans la création de site, j'ai moi même eu ce problème.rnJ'ai pu m'en défaire grâce à une association qui m'a prodigué ses conseils Facily.srnMon cas était plus facile car j'ai pu m'en défaire du fait que le contrat de leasing est interdit dans la prestation de service pur , si vous avez du matériel c'est autre chose.

Par **thomas**, le **10/05/2010** à **19:18**

bonjourrnjr n ai pas la solution mais j ai moi meme une TPE avec un besoin d un "standard". Nous sommes chez Orange PRO et avons pris une Live BOx OPTIMAL PRO, tout est dessus, transfert d appel, multi lignes, gestion de standard etc etcrnvoilà